

porté à 144 le nombre des membres de l'ONU, rapprochant celle-ci du moment où elle regroupera toutes les nations.

L'ONU s'est beaucoup intéressée, en 1975, aux questions relatives à la coopération économique internationale, comme on a pu le constater par les réalisations de la septième session spéciale de l'Assemblée générale, tenue en septembre. Elle s'est efforcée, cette année encore, de rechercher la paix au Moyen-Orient, dont la situation troublée s'est traduite, dans l'ordre du jour de la trentième session ordinaire de l'Assemblée générale, par le grand nombre de questions qui s'y rapportait. L'adoption d'une résolution mal conçue assimilant le sionisme au racisme a suscité un réel désarroi et de nouvelles controverses. L'affrontement entre les pays non alignés et les pays industrialisés de l'Ouest, qui continue de se manifester dans de nombreux forums de l'ONU, a continué de faire obstacle aux tentatives des Nations Unies pour résoudre les problèmes mondiaux et mis en évidence la nécessité d'apporter des changements à la structure et aux méthodes de travail de l'organisation mondiale.

La présente section de la *Revue annuelle* porte sur les domaines de l'activité des Nations Unies qui revêtent une importance particulière pour le Canada. Afin d'éviter toute répétition inutile, des sections distinctes sont consacrées à d'autres aspects des affaires de l'ONU, notamment au droit de la mer, à la CNUCED, l'UNESCO, etc.

Questions politiques et questions de sécurité

La session du trentième anniversaire de l'Assemblée générale, malgré quelques reculs importants, a marqué un progrès modéré dans certains secteurs et, comparée à la vingt-septième session, elle ne fut pas le théâtre d'affrontements aussi durs et elle révéla une recherche plus sincère de l'harmonie. L'appui donné, en bloc, par les membres non alignés à un leadership de plus en plus radical, qui avait constitué la principale caractéristique de la vingt-neuvième session, a été considérablement nuancé au cours de la trentième session. Dans les cas où les débats ont été l'écho de rancœurs et de divisions, l'Assemblée générale mit clairement en évidence la difficulté de résoudre les principales questions plutôt que les faiblesses inhérentes de l'organisation. L'Assemblée générale elle-même est, de plus en plus,

considérée comme un lieu où les différends internationaux peuvent être exposés et où, avec un peu de chance, ils peuvent s'atténuer. Personne ne semble plus nourrir l'illusion qu'il s'agisse, en quelque sorte, d'une institution législative internationale.

Moyen-Orient

Sur le plan politique, le point saillant de la trentième session de l'Assemblée générale a été, une fois de plus, le débat sur les questions relatives à l'âpre différend dont est victime le Moyen-Orient, débat où l'on a cherché, surtout, à accentuer la reconnaissance des droits des Palestiniens et à continuer de faire pression sur Israël. Le souci que cause au Canada le déséquilibre des résolutions issues du conflit israélo-arabe est bien illustré par les différents votes de ses délégués: ceux-ci n'ont pu appuyer que quatre des 14 résolutions et sous-résolutions sur le Moyen-Orient adoptées par l'Assemblée générale.

C'était la première fois cette année, depuis 1972, qu'un débat en règle sur la situation du Moyen-Orient avait lieu à l'Assemblée générale. La délégation canadienne a voté contre la résolution issue de ce débat parce qu'elle ne croyait pas qu'une telle résolution puisse constituer un apport positif à la réalisation de la paix au Moyen-Orient. La principale raison de son opposition réside dans le fait que la résolution reposait, à ses yeux, sur une vue incomplète de la situation. Aucune allusion précise n'était faite aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, qui demeurent fondamentales pour la réalisation d'une paix durable dans la région et qui contiennent les éléments essentiels à l'établissement d'une paix juste et durable. En outre, la résolution sur le Moyen-Orient demandait à tous les États de cesser d'apporter une aide militaire ou économique quelconque à Israël, sans faire état de l'aide militaire fournie aux autres États de la région. Le texte de la résolution suggérait, en outre, que des sanctions soient imposées contre Israël; or, cette mesure, selon le Canada, est, non seulement, injustifiée mais elle empiète sur les prérogatives du Conseil de sécurité. Le Canada a donc conclu que l'Assemblée générale ne servirait pas l'objectif d'une paix durable dans la région en condamnant le maintien de l'occupation des territoires conquis par Israël